

Dépenses de protection de l'environnement par les entreprises, 2010

Diffusé à 8:30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le lundi 17 décembre 2012

En 2010, les entreprises canadiennes ont consacré 9,5 milliards de dollars à la protection de l'environnement, en hausse de 9 % par rapport à 2008.

Un peu plus de la moitié de ce total est allée à deux catégories d'activités principales : les procédés de lutte contre la pollution ainsi que les services de gestion des déchets et les services d'égout.

Des 16 groupes industriels observés, c'est l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz qui a consacré les dépenses les plus élevées à la protection de l'environnement, soit 4,0 milliards de dollars ou 42 % du total. Elle était suivie de l'industrie de la production, du transport et de la distribution d'électricité, qui a engagé des dépenses d'un peu moins de 1,2 milliard de dollars, ou 12 % des dépenses totales.

À l'échelon provincial, ce sont les entreprises de l'Alberta qui ont déclaré les dépenses les plus élevées au chapitre de la protection de l'environnement, y investissant un peu moins de 4,2 milliards de dollars. Ce résultat est en grande partie attribuable à la forte concentration de l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz dans cette province.

Des 9,5 milliards de dollars de dépenses totales, les dépenses en immobilisations représentaient 4,2 milliards de dollars, en hausse de 10 % par rapport à 2008, tandis que les dépenses d'exploitation représentaient 5,3 milliards de dollars, en hausse de 8 %.

Les investissements dans la lutte contre la pollution représentaient 35 % du total des dépenses en immobilisations, suivis des investissements dans la prévention de la pollution, qui en représentaient 26 %. Ces deux activités ont également reçu la plus grande part des investissements en 2006 et en 2008.

Les dépenses en immobilisations engagées pour la protection de l'environnement étaient les plus élevées dans l'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz, celle-ci y ayant consacré 2,0 milliards de dollars en 2010, en hausse de 23 % par rapport à 2008. Cela représentait 48 % du total.

Comme dans les années passées, la majeure partie des dépenses d'exploitation a été consacrée aux services de gestion des déchets et aux services d'égout. En 2010, les entreprises ont dépensé 1,6 milliard de dollars pour ces services, ce qui représente 29 % des dépenses d'exploitation totales consacrées à la protection de l'environnement.

L'industrie de l'extraction de pétrole et de gaz a enregistré les dépenses d'exploitation les plus élevées au chapitre de la protection de l'environnement, y consacrant près de 2 milliards de dollars, ce qui correspond à 37 % du total.

Dans l'enquête de 2010, pour la première fois, on a demandé aux entreprises de déclarer leurs dépenses en immobilisations consacrées aux sources d'énergies renouvelables. Les investissements à ce chapitre se sont établis à 455 millions de dollars. En tête venaient les technologies de l'énergie provenant de la biomasse, qui représentaient plus des trois quarts du total.

On a également demandé aux entreprises, pour la première fois, si elles avaient effectué un inventaire des émissions de gaz à effet de serre. Environ 10 % des répondants ont déclaré l'avoir fait.



Note aux lecteurs

Le présent communiqué présente les données de l'Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement de 2010, une enquête biennale menée auprès d'un peu plus de 3 500 établissements de certaines industries primaires et industries manufacturières.

L'enquête a été complètement remaniée pour l'année de référence 2006 afin que la méthodologie globale et la qualité des données sur les petites entreprises soient améliorées. Le remaniement a également facilité la production d'indicateurs de la qualité des données. En raison du remaniement, il n'est pas recommandé de comparer les estimations avec celles des enquêtes antérieures à 2006.

Les mesures des dépenses engagées par les industries pour protéger l'environnement ne concernent que les dépenses engagées pour se conformer à la réglementation, aux conventions ou aux accords volontaires en vigueur ou à venir. Les mesures des dépenses liées aux technologies d'énergie renouvelable se rapportent à toutes les dépenses de ce type, engagées soit pour se conformer à la réglementation soit pour toute autre raison.

Données offertes gratuitement dans CANSIM : tableaux 153-0052 à 153-0056.

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 1903.

La publication *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 2010* (16F0006X, gratuite), est maintenant accessible à partir de l'onglet *Ressource clé* de notre site Web. Sous le module *Publications*, choisissez *Tous les sujets*, puis *Environnement*.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous sans frais au 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Sheri Vermette au 613-951-0301 (sheri.vermette@statcan.gc.ca), Division des comptes et de la statistique de l'environnement.